



QUILLARDS A VICHY

YACHT CLUB DE VICHY
14, 15 et 16 juillet 2006



AVIS DE COURSE

L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles de course à la voile ISAF 2005 – 2008
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Les règles d'équipements pour les voiliers
- Les règles des classes et les règles de jauges concernées
- Les instructions de course et modifications éventuelles.

PROGRAMME

<u>VENDREDI 14 JUILLET</u>	<u>SAMEDI 15 JUILLET</u>
<p>⇒ A partir de 10 h 00 : Accueil, inscriptions & grutage</p> <p>⇒ 12 h Possibilité de déjeuner au club</p> <p>⇒ 14 h Briefing des coureurs</p> <p>⇒ 14 h 30 Mise à disposition du comité de course</p> <p>⇒ 19 h Show nautique suivi d'un dîner au club avec feu d'artifice</p>	<p>➤ 10 h 30 Mise à disposition du comité de course</p> <p>➤ 13 h Possibilité de déjeuner au club</p> <p>➤ 14 h 30 Mise à disposition du comité de course</p> <p>19 h Apéritif au club house</p> <p>➤ 20 h Possibilité de dîner au Pavillon d'Enghien</p>

<u>DIMANCHE 16 JUILLET</u>
<p>➤ 10 h 30 Mise à disposition du comité de course</p> <p>➤ 15 h Fin des courses et possibilité de déjeuner au club</p> <p>➤ Le déjeuner sera suivi des résultats et de la remise des prix</p>

<u>Nombre</u>	<u>RESERVATION DES REPAS</u> <i>(à faire avant le 6 juillet)</i>	<u>Coût</u>
	Vendredi 14 juillet 2006 – midi – 11 €/personne	
	Vendredi 14 juillet 2006 – soir - 11 €/personne	
	Samedi 15 juillet 2006 – midi – 11 €/personne	
	Samedi 15 juillet 2006 – soir - 23 €/personne	
	Dimanche 16 juillet 2006 – midi – 11 €/personne	
	<u>TOTAL</u>	

Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Yacht Club de VICHY.

INSCRIPTIONS

Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.V valides, portant le cachet médical, de tous les membres de l'équipage résidant en France.

Les droits d'inscription sont gratuits.

PENALITES

Conformes aux règles de course 2005/2008

CLASSEMENT

Système de point à minima

Le nombre de courses sera de 9 maximum.

RESPONSABILITES

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques – voir règle 4 des RCV. Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériel ou corporel dans le cadre de la régata ; aussi bien avant, pendant qu'après la régata. Le stationnement des bateaux et remorques est sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Pour des raisons d'organisation, nous aimerions recevoir votre bulletin d'inscription au Yacht Club de VICHY avant le 1^{er} juillet 2006.

HEBERGEMENT

Vous pouvez contacter l'Office du Tourisme de Vichy

19, rue du Parc – 03200 VICHY – Tél. 04.70.98.71.94 – Fax 04.70.31.06.00

Internet <http://www.ville-vichy.fr>

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat du Club au 04.70.98.73.55

Ou Catherine & Pierre NACHBAUER au 04.70.97.46.71

e-mail : catherine@nachbauer.fr

YACHT CLUB DE VICHY Bd de Lattre de Tassigny 03200 VICHY - ☎ 04 70 98 73 55

e-mail : yacht-club-vichy@wanadoo.fr